

CERTIFICAT DE DÉCISION DE NON OPPOSITION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
délivré par le Maire au nom de la commune

DÉCLARATION PRÉALABLE DP 33535 21 X0008 <u>Déposée le</u> : 20/01/2021 <u>Avis de dépôt affiché le</u> : 20/01/2021	<u>DEMANDEUR</u> : Monsieur Pelletier Arnaud 3 allée des mimosas 33370 Tresses
<u>Adresse du terrain</u> : 3, allée des mimosas <u>Commune</u> : Tresses <u>Parcelle(s)</u> : AS135	
<u>Destination</u> : Clôture en béton ton pierre pleine en façade 1.60m de hauteur et en limite séparative à 2m de hauteur	

Le Maire de la commune de Tresses certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable déposée le 20/01/2021, par Monsieur Arnaud Pelletier, enregistrée sous le numéro DP 33535 21 X0008, pour le projet ci-dessus référencé, depuis le 20/01/2021.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Établi à Tresses, le 25/01/2021

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,
Christophe VIANDON

